



Séance du lundi 12 mai 2014

20-2011-2016 – Quelle place notre commune accorde-t-elle à la préservation du climat ?

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Suite aux interpellations lors du dernier conseil communal ainsi qu'à un courriel de M. M. Walter relatif au questionnaire du WWF sur les éclairages publics pour vous faire part de ce qui suit. La Municipalité confirme que dans le cadre du renouvellement du label « Cité de l'énergie », le service du Patrimoine communal a l'obligation de renseigner et de mettre une base de données énergétiques SAFE de l'agence Suisse pour l'efficacité énergétique.

Le questionnaire du WWF a pour but également de renseigner la base de données énergétique SAFE avec qui il collabore étroitement. La mise à jour étant déjà effectuée, la nécessité de répondre à ce questionnaire par notre commune est un doublon.

Il est intéressant de se pencher sur les questions du WWF. Ce dernier se base sur les résultats SAFE calculés pour notre commune en 2009 et 2013 (année d'audit et de certification "cité de l'énergie") donc rien de nouveau pour nous, mais les résultats sont parfois trompeurs.

En effet, l'énergie consommée est comparée au nombre d'habitants, mais sans tenir compte des particularités du territoire urbain comme les zones artisanales et industrielles, nombreuses à Crissier et en partie éclairées mais avec très peu de résidents.

Ainsi nous ne pouvons qu'être plus "mauvais" que certaines villes même villages, bien que notre consommation par point lumineux soit bien plus basse que celle de communes environnantes.

Néanmoins afin de satisfaire les demandes des différents organismes lors de prochaines demandes d'envoi de questionnaires, nous transmettrons nos informations liées à notre réseau d'éclairage public aussi bien à SAFE qu'au WWF pour information.

Texte admis en séance de Municipalité du 28 avril 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
(LS)

M. Tendon D. Lang